

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, dûment convoqués par mail du 23 septembre 2021, se sont réunis salle du Conseil à Nojals-et-Clotte sous la présidence de Monsieur Dominique MORTEMOSQUE, Maire de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD.

Présents : Mesdames, Messieurs : MORTEMOSQUE Dominique, BAGES Eléonore, LIGNAC Michel, GENDREAU Marielle, PIBOYEU Jean-François, LANDAT Sébastien, VITRAC Sabrina, WAN-KERKHOVE Sylvain, LANDAT Jean-Gilles, MICOINE Jean-Paul, MARIN Cécile, ROLAND Virginie, MERCIER Vincent, LEJEUNE Jacqueline, CHOUPE Laëtitia, DELPIT Paul, BOIREAU Maud, GRAVES Ghislaine

Absents excusés : Monsieur, Madame : ORTEGA Anthony, FIORE Ingrid, ALIA Marie, FLAYAC Bertrand, BIDOUE Colette

Secrétaire de séance, M. MORTEMOSQUE propose Mme Cécile MARIN, qui accepte, et demande l'autorisation pour la présence de Mme Pauline CORDEAU, secrétaire administrative.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 JUIN 2021 :

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation dudit compte-rendu ; celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

1) DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'à la fin de chaque année, un bilan est établi pour passer les opérations initiées sur le chapitre 23 (compte d'attente lorsque les opérations sont réalisées sur plusieurs années) vers le chapitre 21 correspondant (compte définitif lorsque l'opération est achevée). Or, concernant le diagnostic accessibilité qui avait été établi pour les travaux de mise aux normes du Pôle Enfance, il s'agit d'intégrer une opération initiée sur le compte 2031 pour une imputation définitive au compte 2131. Cela nécessite des crédits budgétaires au chapitre 041 – dépenses – compte 2131 pour 3 840 € et au chapitre 041 – recettes – compte 2031 pour 3 840 €.

Une décision modificative est donc nécessaire pour alimenter ces comptes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire une décision modificative.

2) ARCHIVAGE – CONVENTION CDG24

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une personne du CDG 24 (centre de gestion de la Dordogne) est venue faire le diagnostic de l'archivage de la commune de Beaumontois en Périgord.

Si les archives de Labouquerie et Beaumont-du-Périgord sont à peu près à jour, il faut classer celles de Sainte-Sabine et de Nojals. Une personne du CDG va réaliser ce travail qui devrait être fait en 2023 au plus tard pour un coût de 11 160 €.

Le local route de la Capelette sera aménagé pour accueillir toutes ces archives.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3) CONVENTION SDE24 ÉCLAIRGE PUBLIC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SDE 24 (Syndicat d'Électrification) a réalisé un diagnostic complet des installations d'éclairage public qui a mis en évidence la vétusté de 95 points lumineux et de 2 candélabres qui doivent être remplacés. Le SDE 24 propose de signer une convention pour moderniser le parc d'éclairage public pour un montant estimatif de 98 963 € étalé sur 10 ans et de démarrer ces travaux en 2022.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4) RAPPORT ANNUEL SIAEP 2020

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP Sud-Périgord.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

5) COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE – TRAVAUX ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire explique que la CCBDP souhaite gérer la compétence périscolaire sur l'ensemble de ses communes. Pour cela, chaque commune doit adhérer à ce projet. M. le Maire a répondu positivement.

Des travaux de finition à l'école primaire sont planifiés pour les vacances de la Toussaint : bordure + cour d'école (montant total des travaux : 17 000 €)

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

6) MICRO-CRECHE – PLANNING DES TRAVAUX

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu cette semaine avec l'architecte. Le projet est porté par la CCBDP. La crèche devrait être opérationnelle pour la rentrée 2022. Elle se situera dans les anciens locaux administratifs de la gendarmerie, et en prolongement vers le périscolaire. L'entrée se fera en face du périscolaire, sur le chemin qui remonte place de la Capelette.

7) DÉFIBRILLATEURS – LIEUX NON ÉQUIPÉS

M. le Maire rappelle que l'achat de défibrillateur avait déjà été vu en réunion de Conseil. Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 vient donner l'obligation pour certains ERP (Établissements recevant du public) de s'équiper en défibrillateurs automatisés externes.

Pour mémoire, les défibrillateurs se trouvent actuellement sur la Place Jean Moulin, dans la salle omnisport de Beaumont, sous le hall de la mairie de Ste-Sabine.

M. le Maire indique qu'après avoir étudié les différentes solutions, le système de location s'avère le plus intéressant, pour notamment la mise à jour permanente des équipements. La CCBDP va faire un groupement d'achat à ce sujet.

La commune souhaite être équipée pour début 2022.

A Sainte-Sabine, une commande a été faite pour changer la batterie et les électrodes de défibrillateur déjà mis en place.

Le Conseil Municipal valide ces informations.

8) RÉFECTION TOITURE GARAGE PRESBYTERE BEAUMONT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture du garage du presbytère de Beaumont a des fuites. Des devis ont été demandés à deux entreprises. Les travaux seront confiés à l'entreprise VERGNOLLE de Montferrand-du-Périgord.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

9) ADRESSAGE – CONFIRMATION DES NOMS DE LIEU-DIT

M. le Maire informe l'assemblée que l'ATD (Agence Technique Départementale) émet des réserves sur l'utilisation des noms de lieu-dit dans la nouvelle dénomination des voies.

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour la conservation des anciens noms de lieu-dit dans la mesure du possible.

L'ATD a également indiqué que le mot « Carreyrou » n'était plus valide comme dénomination de voie ; M. Jean-François PIBOYEU, Maire délégué, en charge de l'adressage, propose de remplacer ce terme par « Rue ».

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité tout en déplorant que le mot « Carreyrou » ne soit plus utilisable.

M. le Maire indique l'enregistrement numérique de toutes ces adresses sera assuré par un prestataire de l'ATD.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

M. le Maire rappelle qu'une réunion publique sera organisée début 2022.

10) PETITES VILLES DE DEMAIN – RECRUTEMENT DE MME CLAIRE AVRAND – CHEFFE DE PROJET

M. le Maire rappelle que 3 communes ont été sélectionnées dans le programme « Petites Villes de Demain » : Lalinde, Le Buisson de Cadouin et Beaumontois en Périgord. Grâce aux aides financières apportées, Mme Claire AVRAND a été recrutée comme cheffe de projet par la CCBDP. C'est elle qui s'occupera de recevoir les subventions, le coût de son embauche sera répercuté tous les ans sur les 3 communes.

Projets communs : Désertification des centres bourgs, fermeture des commerces, départ des médecins

Beaumont : médiathèque, travaux d'aménagement d'un parc d'accueil

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

11) AMÉNAGEMENT CARREFOUR ZONE ARTISANALE / INSTALLATION NICOLAS AUTANG

M. le Maire informe le Conseil que le Département réfléchi à l'aménagement du carrefour de la zone artisanale avec un projet de rond-point ou d'un « tourne à gauche ».

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que Nicolas AUTANG a acheté 2 000 m² de terrain sur la zone artisanale pour une activité de motoculture.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

12) PROJET DE REMPLACEMENT CAMION POUR SERVICE TECHNIQUE

Le camion du service technique étant en fin de vie, M. le Maire propose de « précommander » un camion qui sera acheté l'an prochain, puisqu'un délai de 6 mois est nécessaire à cette commande.

M. PIBOYEU Jean-François commente les 3 devis qu'il a reçus. L'investissement vaudra autour de 25 000 € pour un camion neuf avec la reprise.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

13) ACHAT POSTE – ACTE NOTARIAL

M. le Maire informe que la commune a acquis le bâtiment 1 Place Jean Moulin.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

14) ACHAT TERRAIN SUCCESSION DUTOUR

M. le Maire informe le Conseil que l'achat d'une partie du terrain des consorts DUTOUR est encore en attente chez les notaires. La commune devrait devenir propriétaire de ce morceau de terrain en Novembre 2021 afin d'y créer un parc d'accueil à l'entrée de Beaumont.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

15) VISITE DU SOUS-PRÉFET SUITE A SA PRISE DE FONCTION

M. le Maire informe le Conseil qu'un nouveau Sous-Préfet a pris ses fonctions. Il est venu visiter la commune et a noté son étendue.

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

16) 750 ANS DE LA BASTIDE – PARTENARIAT AVEC L'ALPB

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les 750 ans de la Bastide seront fêtés le 16 juillet 2022, en même temps que l'échange avec Rhinau. Des animations devront être organisées pour cette journée, une réunion avec les associations aura lieu le 4 octobre prochain. M. le Maire indique que le budget à prévoir pour cette manifestation est de 20 000 €.

Le Conseil Municipal valide cette information.

17) CITY-STADE – LANCEMENT DU PROJET

M. le Maire rappelle qu'il a reçu avec M. PIBOYEU la société ALTRAD qui a notamment réalisé le city stade d'Issigeac. Celle-ci doit nous envoyer un devis pour la réalisation de la totalité des travaux, terrassement compris. Une fois le devis reçu, des demandes de subventions pourront être faites.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité et autorise M. le Maire à faire les démarches pour demander les subventions.

18) POUBELLES SMD3 – AMÉNAGEMENT

Le Maire explique au Conseil Municipal que des poubelles en « semi-enterrées » ont été installées dans le bourg de Beaumont car c'est dans un périmètre ABF et donc financé par le SMD3. Sinon, ce type d'installations est beaucoup plus coûteux et moins modulable. Une poubelle a été rajoutée à Nojals, une autre a été changée à Born-des-Champs. Une démarche est engagée pour faciliter l'accès des poubelles aériennes pour les usagers.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

19) CONGRÈS POMPIERS LE 02/10/2021

M. le Maire rappelle que le congrès des pompiers aura lieu le samedi 2 octobre 2021. La municipalité participera à l'apéritif.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information.

20) RECENSEMENT DE LA POPULATION DÉBUT 2022

M. le Maire rappelle que le recensement de la population aurait dû être réalisé en début d'année 2021 mais a été reporté à cause de la pandémie de la COVID-19. Il aura donc lieu en début d'année 2022.

M. le Maire rappelle que Mme Éléonore BAGES, Maire déléguée est coordonnateur communale et devra recruter 5 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

21) PLUIH – DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

M. le Maire rappelle que la carte communale est le document d'urbanisme dont il est fait référence dans l'instruction des dossiers et ce jusqu'à la mise en place du PLUIH courant 2023. Une réunion publique a eu lieu pour expliquer les évolutions que pourraient apporter le PLUIH.

L'assemblée délibérante prend acte de ces informations.

22) PROPOSITIONS DE CONTRAT DE RECRUTEMENT MÉDICAL (DENTISTE)

M. le Maire informe que la commune a reçu une offre d'un cabinet de recrutement qui proposait de recruter pour la commune un chirurgien-dentiste dans un délai de deux à six mois, avec une garantie qu'il exerce dix-huit mois (limitée tout de même à une seule nouvelle recherche de candidat si le candidat embauché n'est pas confirmé dans ses fonctions pendant 18 mois). Le tarif pour ce recrutement est de 12 500 € HT avec le versement d'un acompte à la signature du contrat.

M. le Maire, après en avoir discuté avec les adjoints, explique que c'est un investissement trop risqué sans garantie dans la durée et sachant qu'il faudrait en plus équiper le cabinet dentaire de tout le matériel nécessaire.

Le Conseil Municipal est d'accord pour dire que ce contrat n'est pas une solution viable dans le temps.

La séance est levée à 20 heures 10 minutes.